



FICHE REFLEXE

ALERTE A LA BOMBE

1. Objectifs de l'auteur d'une alerte à la bombe

- créer une situation d'angoisse et de peur jusqu'à infliger de nombreuses victimes ;
- viser des établissements publics, de transports, commerciaux et religieux ;
- perturber le fonctionnement d'un établissement, extorquer des fonds ou avertir d'une explosion imminente ou programmée ;

2. La gestion d'une alerte à la bombe

La plupart des menaces s'avérant fausse, un décideur doit être capable de déterminer le degré de gravité de la menace et de prendre personnellement ou de manière collégiale (autorités préfectorales et/ou FSI), une décision ayant pour but de soustraire les personnes présentes à un danger réel.

Les facteurs de décision sont les suivants : Niveau de réalisme, plausibilité, directivité, immédiateté et formulation exact de la menace, actes ou menaces antérieures.

Le ou les décideurs effectuent une évaluation éclairée :

CONSIDÉRATIONS POUR LES DÉCIDEURS		
Menace faible	Menace modéré	Menace élevé
<ul style="list-style-type: none">➤ Manque d'assurance, hésitations➤ Manque de réalisme➤ Capacité à réaliser (menace discutable)	<ul style="list-style-type: none">➤ Assurance, légèreté➤ Réalisable et suffisamment détaillé➤ Comprend l'heure et le lieu	<ul style="list-style-type: none">➤ Assurance et détermination➤ Très spécifique sur le lieu➤ Menace liée aux événements récents

3. Evaluer le risque, déterminer les options de réponse et les premières mesures concrètes.

Quel que soit le niveau retenu, l'évaluation du risque amène à la détermination d'un plan d'actions qui suit la succession d'un certain nombre d'étapes :

- Evaluer et surveiller :
 - Menace suffisamment crédible ;
 - Information de tous les personnes concernées en alertant les forces de sécurité intérieure (FSI).

- Evaluer et rechercher :
 - Menace jugée potentiellement crédible ;
 - Fouille partielle ou complète sans confinement ;
 - Mobilisation de l'ensemble du personnel présent.

- Evaluer, rechercher, et verrouiller :
 - Menace crédible et potentiellement probable ;
 - Appui de personnes pour les actions à mener ;
 - Confinement partiel ou total, avec restriction d'accès au site.

- Evaluer, rechercher et évacuer :
 - Menace crédible et risque élevé avec demande FSI et démineurs sur place ;
 - Décision d'évacuer après recherches prioritaires ou sur analyse de la menace avec risque élevé ;
 - Décision de ne pas évacuer afin de ne pas exposer les personnes à un risque d'attaque de masse.

4. **La recherche : une étape sensible et déterminante**

L'étape de recherche de tout objet suspect doit nécessairement être organisée et coordonnée par le décideur. Il convient de :

- Déterminer si la recherche doit être effectuée avant ou après l'évacuation ;
- Prioriser les secteurs de recherche ;
- Définir les rôles et tâches à accomplir pendant la recherche ;
- S'appuyer sur des plans de l'infrastructure et des aménagements extérieurs.

La recherche d'un engin explosif potentiel est intrinsèquement dangereuse. Si l'alerte est jugée crédible avec un risque élevé, il sera nécessaire de commencer les recherches et d'alerter immédiatement les FSI. L'équipe spécialisée des services de déminage sera déclenchée en cas de découverte d'un objet suspect.

Quelle que soit l'évaluation de la menace, le décideur est responsable de la détermination des mesures à prendre en attendant l'arrivée des équipes de déminage et des forces de sécurité publique.

5. **L'évacuation : une étape réfléchie et cruciale**

Il est obligatoire de prévenir immédiatement les FSI, de contacter les premiers intervenants sur place et de procéder comme suit :

- Informer la police/gendarmerie/pompiers de l'évacuation et demander assistance ;
- Demander aux personnes d'évacuer avec leurs effets personnels (sac à dos, sac à mains...) sans pour autant s'encombrer dans leur déplacement.
- Utilisez des itinéraires alternatifs uniquement pour ceux qui se trouvent à proximité de l'objet suspect s'il est découvert ;
- Sélectionnez en priorité les itinéraires d'évacuation connus et les zones de rassemblement planifiées et utilisées notamment lors des exercices d'évacuation incendie avec un minimum de 100 mètres de distance de sécurité ;
- Confirmer avec l'équipe d'évacuation qu'il n'y a plus personne sur le site évacué.
- Eviter de créer un attroupement de personnes qui pourrait potentiellement devenir une cible.

6. Traitement de l'objet suspect

Les opérations de recherche et de neutralisation sont coordonnées sur le terrain par le chef de mission de l'équipe de déminage qui conduit l'ensemble des mesures techniques permettant d'assurer la sécurité des intervenants et du public, à ce titre il en assume la responsabilité et dispose pour ce faire de toute latitude décisionnelle.

LOGIGRAMME DE DECISION EN CAS D'ALERTE A LA BOMBE

